

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2014

AUTORITÉ PARENTALE ET INTÉRÊT DE L'ENFANT - (N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 286

présenté par
M. Meunier

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 5, supprimer le mot :

« soit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.